



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2019 à 19h30

tenant lieu de procès-verbal de séance. Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Gérard BANCHET, Yves MONTAGNER, Christian BASTIN, Richard BONNEFOUX, Karinne DAVID, Maryline BILLON, Corinne VAUDAINÉ, Sylvie THETIER, Joëlle CÔTE, Olivier PASCUAL, Yves LAFOY, Ludovic DUFRESNE, Philippe HERARD, Sandrine BRETIN, Chantal MAYOUX.

Absents excusés :

Gilles THOLLET donne pouvoir à Olivier PASCUAL
Martial DARMANCIER donne pouvoir à Gérard BANCHET
Bernard CHAMBEYRON donne pouvoir à Yves MONTAGNER
Audrey FIERS-VERSANNE donne pouvoir à Karinne DAVID
Mireille BARRET-BANETTE donne pouvoir à Joëlle CÔTE

Anne BAZIN

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Sandrine BRETIN, secrétaire de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2019.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 04 FEVRIER 2019

Le compte-rendu de la séance du 4 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour : Demande de subvention DSIL pour la vidéo protection.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°30-03-2017-14 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2017,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Au titre de sa délégation lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, dans la limite des crédits inscrits au budget, il a signé :
 - **Une commande à l'Entreprise Henri Julien** (62401 BETHUNE) pour l'achat de 12 tables et 48 chaises d'extérieur, destinées à équiper le kiosque « La Guinguette » à La Traille, pour un montant HT de 3 611,62 €.
 - **Une commande** pour l'achat de petit matériel de cuisine, destiné au restaurant scolaire et à la garderie familiale, **à l'Entreprise CHOMETTE** (91350 GRIGNY) pour un montant HT de 378,72 €.
 - **Une commande à l'Entreprise SERRI VIENNA** (38121 REVENTIN-VAUGRIS) pour la fabrication des logos et des lettres destinés à être apposés sur les façades des nouveaux bâtiments du stade de Verenay, pour un montant de 5 327 € HT.
 - **Une commande au Cabinet VERITAS** (42 350 LA TALAUDIÈRE) pour une mission complémentaire PS pour le stade de Verenay, pour un montant HT de 740 €.
 - **Une commande à la SAS POM** (69420 CONDRIEU) pour la pose de bandes podotactiles au stade de Verenay, dans le cadre des normes d'accessibilité, pour un montant HT de 1 800 €.
 - **Une commande à ORAPI HYGIENE** (69120 VAULX-EN-VELIN) pour le premier équipement en distributeurs et produits d'hygiène des nouveaux bâtiments du complexe sportif de Verenay, pour un montant HT de 452,06 €.
 - **Une commande à SYNERGIE SPORTS** (42410 PELUSSIN) pour la fourniture et la mise en place d'une clôture de séparation entre le tennis et le rugby, au stade de Verenay, pour un montant HT de 5 240 €.
 - **Une commande à SYNERGIE SPORTS** (42410 PELUSSIN) pour la fourniture d'un portail à l'entrée du parking du tennis, pour un montant HT de 1 710 €.
 - **Une commande à VEGETAL et SOINS** (42650 ST JEAN BONNEFONDS) pour le traitement contre le tigre du platane, pour un montant HT de 1 600 €.
 - **Une commande à l'UGAP** pour l'achat de tables destinées à équiper la salle des fêtes, la nouvelle salle de réunion dans les bâtiments scolaires, les clubs house du tennis et du rugby, pour un montant total HT de 5 277,90 €.
 - **Une commande à SEMIO** pour l'achat de chaises destinées à équiper la salle des fêtes, la nouvelle salle de réunion dans les bâtiments scolaires, les clubs house du tennis et du rugby, pour un montant total HT de 6 572 €.
 - **Une commande à TRANSALP** (38470 L'ALBENC) pour l'achat de filets pare ballons pour équiper le city stade, pour un montant HT de 4 825,26 €.
 - **Deux commandes à Thym Business** (69008 LYON) pour renouveler un téléphone de la Mairie, pour un montant de 310 € HT, et un téléphone pour l'école primaire, pour un montant de 178 € HT,
 - **Quatre commandes à l'Entreprise CHOLTON** (69440 CHABANIÈRE) pour les travaux suivants :
 - réparation d'une fuite Place de l'Eglise, pour 1 066,65 € HT,
 - réalisation d'essais de pompage au réservoir de Semons, pour 3 296,48 € HT,

- sondages pour identification de branchements d'irrigation ensevelis, remise à niveau de bouches à clés, condamnation des branchements inutilisés, pour 4 040,25 € HT,
- réalisation de sondages, création d'une vidange, Chemin des Coutures, pour 5 789,06 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création de trottoirs le long de la RD 386, au lieudit La Taquière (Ampuis Sud).

Le montant des travaux est estimé à 50 580 € HT.

Le Commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, conformément aux articles R2334-10 à R2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne son accord pour réaliser les travaux de création d'un trottoir le long de la RD386, au lieudit La Taquière, et autorise le Maire à effectuer les démarches pour solliciter une subvention au titre des amendes de police.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE CINE ETE

Madame Karinne DAVID, Adjointe au Maire, présente à l'assemblée le projet de partenariat pour l'organisation de ciné été. Cette convention a pour objet de définir les rôles des co-organisateurs de l'opération Ciné Eté, menée en étroite collaboration avec le cinéma les Amphis de Vienne qui assure la projection des films. Les co-organisateurs sont :

- la ville de Vienne qui s'engage à assurer la mise en œuvre et la coordination de l'opération Ciné Eté et de veiller au bon déroulement de chacune des séances dans les communes de l'Agglo,
- Vienne Condrieu Agglomération qui prend à sa charge les coûts de mise à disposition du personnel, la gestion des plannings et les relations avec les projectionnistes, à hauteur de 270 € par séance, les frais liés à la communication, et les droits d'exploitation des séances gratuites à hauteur de 2,50 € par entrée,
- la Commune qui prend en charge les frais de projectionniste qui s'élèvent à 810 € par séance, ainsi que l'ensemble de l'organisation matérielle liée à l'accueil d'une séance de Ciné Eté.

Cette convention serait signée pour 2019, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne son accord pour passer cette convention avec la ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération, et autorise le Maire à la signer.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION

Le Maire explique à l'assemblée que le départ en retraite d'une ATSEM a permis à un agent de la collectivité, titulaire du grade d'ATSEM, d'occuper ses fonctions à temps complet à l'école maternelle. C'est ce dernier agent qu'il convient de remplacer.

L'emploi comprenant une part d'animation, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation, à raison de 33h30 hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour créer un poste permanent d'adjoint d'animation, à raison de 33h30 hebdomadaires. Le tableau des emplois est mis à jour.

CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES ECONOMIQUES PAR LES COMMUNES AUX PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Maire expose :

La Région a mis en place un dispositif de soutien à l'économie de proximité et au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente accessible au public. Cette aide ne s'applique sur un territoire que si un cofinancement de la collectivité existe, d'au moins 10%.

Des dispositifs existaient sur le territoire de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu. Afin de poursuivre la dynamique de soutien à l'amélioration des points de vente, il est proposé de s'inscrire dans le dispositif régional, avec un cofinancement de Vienne Condrieu Agglomération ainsi que de la commune d'implantation.

S'inscrivant dans le cadre du règlement régional de cette aide et de la délibération de Vienne Condrieu Agglomération du 27 juin 2018, il est proposé de valider sur le territoire de la Commune d'Ampuis les critères suivants, spécifiques au territoire :

- Les périmètres concernés

Etablissement situé sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, prioritairement sur les centres-bourgs et les centres-villes intégrant la notion de quartiers. Sont exclues les entreprises situées en galerie commerciale et en zone commerciale.

- Les dépenses éligibles :

Seront éligibles :

- la rénovation vitrine (accessibilité PMR, façades, éclairage, enseigne, aménagement intérieur...),
- les équipements destinés à assurer la sécurité du local (caméra, rideau...),
- les investissements d'économie d'énergies (isolation éclairage, chauffage...),
- les investissements matériels (constituant un point de vente) pour les non sédentaires.

Sont exclus : l'acquisition de fonds de commerce, le coût de la main d'œuvre relatif aux travaux réalisés par l'entreprise, les investissements immobiliers, les véhicules utilitaires, le stock, les supports de communication.

- Le taux d'intervention :

- Taux régional à 20 %,
- cofinancement des collectivités avec un taux de 15% pour l'agglomération, et 15% pour la commune d'implantation,
- plancher des dépenses à 10 000 € HT,
- plafond des dépenses à 20 000 € HT.

Etant précisé que le cofinancement entre la commune et l'agglomération étant lié, si l'une des collectivités ne valide pas le dossier, ce dernier sera irrecevable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **Approuve** la mise en place d'un cofinancement de l'aide régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, à hauteur de 15% pour la commune d'Ampuis,

- **Valide** la convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leur groupement dans le cadre de la loi Notre,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer des démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

CONVENTION AVEC LE CDG69 RELATIVE A L'INTERVENTION SUR DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

Le Maire présente à l'assemblée la nouvelle convention relative à l'intervention sur dossiers de cohortes CNRACL, qui permet aux agents d'être destinataires de leur estimation indicative globale sur leurs droits à la retraite (EIG), ou de leur relevé individuel de situation (RIS) lors des campagnes annuelles du droit à l'information sur la retraite. En effet, la tarification a été revue à l'avantage des collectivités : tarifs en baisse et dégressifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne son accord pour passer cette convention avec le CDG69 et autorise le Maire à la signer.

RESOLUTION DU 101^{ème} CONGRES DES MAIRES (AMF)

Le Maire présente à l'assemblée la résolution générale du 101^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité, dont le fil rouge a été : « Servir le citoyen et agir pour la République ». Il propose à l'assemblée d'adopter un vœu de soutien à l'AMF, afin de marquer la défense de la Commune d'Ampuis pour le maintien des collectivités et des territoires ruraux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable à ce vœu.

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL) POUR LA VIDEO PROTECTION

Le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention à hauteur de 20% du montant estimatif des travaux (70 000 € y compris maîtrise d'œuvre) au titre de la DSIL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour déposer cette demande de subvention.

BUDGET COMMUNE (NOMENCLATURE M14)

◆ Approbation du Compte Administratif 2018

Le Compte Administratif 2018 est présenté et commenté par Madame Corinne LUTTENBACHER, DGS de la Commune.

En l'absence du vote de Monsieur le Maire et sous la présidence de M. Christian BASTIN, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, 19 pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le Compte Administratif de l'année 2018, résumé comme suit :

<u>Section de Fonctionnement</u> (réalisé 2018)	
Dépenses	2 236 139,53 €
Recettes	3 010 485,45 €
Report résultat assainissement 2017	66 528,98 €
Soit un excédent de	840 874,90 €

Section d'Investissement (réalisé 2018)

Dépenses	3 270 178,88 €
Recettes	1 067 950,79 €
Report d'excédent 2017	2 797 830,05 €

Soit un excédent de 595 601,96 €

Les restes à réaliser 2018 s'élèvent à 1 096 324,01 € en dépenses et à 1 110 897,47 € en recettes.

◆ Approbation du Compte de Gestion du Trésorier

Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Sous la présidence de M. Gérard BANCHET, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, 20 pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le Compte de Gestion du Receveur de Condrieu, conforme au Compte Administratif du budget communal 2018.

◆ Affectation des résultats 2018

Il est proposé à l'assemblée d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement de l'année 2018 : 840 874,90 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) de la section d'investissement 2019 (sens recettes).

L'excédent d'investissement 2018 : 595 601,96 € est reporté automatiquement au compte 001 (résultat d'investissement reporté) de la section d'investissement 2019 (sens recettes).

L'affectation proposée est approuvée à l'unanimité des présents, 20 pour, 0 contre, 0 abstention.

◆ Vote des taux de la fiscalité locale pour 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, 20 pour, 0 contre, 0 abstention,

- **VOTE** les taux suivants pour 2019 :

TAXES		TAUX 2018 (en %)	TAUX 2019 (en %)
Taxe d'habitation	TH	9,98	9,98*
Taxe Foncière (bâti)	TFB	10,38	10,38
Taxe Foncière (non bâti)	TFNB	32,65	32,65

◆ Approbation du Budget Primitif 2019

Le projet de Budget Primitif pour l'année 2019 est présenté à l'assemblée par Madame Corinne LUTTENBACHER, DGS de la Commune ; il s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

Dépenses		Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011 Charges à caractère général	916 400,00	013 Atténuations de charges	17 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	984 100,00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	227 150,00
014 Versement du PFIC	30 000,00		
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	125 425,48	73 Impôts et taxes	2 102 333,00
023 Prélèvement pour la section d'investissement	500 000,00	74 Dotations, subventions et participations	188 204,00
042 Dotations aux amortissements et écritures cessions	123 314,45	75 Autres produits de gestion courante	411 000,00
65 Autres charges de gestion courante	223 100,00	77 Produits exceptionnels	5 000,00
66 Charges financières	41 847,07		
67 Charges exceptionnelles	6 500,00		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 950 687,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 950 687,00
Dépenses		Recettes	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
		001 Solde d'exécution reporté	595 601,87
020 Dépenses imprévues (investissement)	129 449,74	021 Virement de la section de fonctionnement	500 000,00
16 Emprunts et dettes assimilés	206 871,48	13 Subventions d'investissement	1 120 287,00
		16 Emprunts et dettes assimilées	500 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 653 177,00	20 Immobilisations incorporelles	5 000,00
23 Immobilisations en cours	2 668 700,00	10 Dotations, fonds divers et réserves	535 000,00
		1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	840 874,90
		165 Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
		024 Produits de cessions	434 120,00
		040 Opérations d'ordre entre sections	123 314,45
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	4 658 198,22	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 658 198,22

Le Budget Primitif de la Commune, année 2019, est adopté à l'unanimité, 20 pour 0 contre 0 abstention.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente à l'assemblée les propositions de subventions aux associations formulées par Commission Finances, pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant de la subvention	Vote
ASACR. RUGBY	32 000	19 p 1a
Ampuis Vienne St Romain Basket	12 500	20 p
GARDERIE FAMILIALE	25 000	20 p
ECOLE de MUSIQUE	15 000	20 p
JUDO CLUB	4 500	20 p
JOUTES ET SAUVETAGE	1 100	20 p
AMPUIS TENNIS CLUB	4 500	20 p

Chorale La VALSERINE	2 000	20 p
Esp. For.Metiers Artis.	100	20 p
BADMINTON	2 300	19 p 1 a
CLUB BALADE	1 000	20 p
AMPUIS CULTURE et PAT.	600	20 p
ANCIENS COMBATTANTS	300	20 p
LA FARANDOLE	100	20 p
ASS. COMMERCANTS ARTIS.	2 500	20 p
PREVENTION ROUTIERE	150	20 p
LEON BERARD	500	20 p
VIVRE LIBRES	150	20 p
CHAMBRE METIERS DU RHONE	720	20 p
RESTOS DU CŒUR	200	20 p
ECOLE DE LA SOURCE	575	20 p
SECOURS CATHOLIQUE	200	20 p
ASSOCIATION SPORTIVE BOULISTE	3 000	20 p
CLUB DU 3 ^{ème} AGE	200	20 p
TOTAL	109 195	

BUDGET EAU POTABLE (M49)

◆ Approbation du Compte Administratif 2018

Le Compte Administratif 2018 est présenté à l'assemblée par Madame Corinne LUTTENBACHER, DGS de la Commune.

En l'absence du vote de M. le Maire, et sous la présidence de M. Richard BONNEFOUX, Adjoint en charge de l'eau potable, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, 19 pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le Compte Administratif de l'année 2018, résumé comme suit :

▪ <u>Section de Fonctionnement</u> (réalisé 2018)	
Dépenses	12 407,32 €
Recettes	100 574,28 €

Soit un excédent de 88 166,96 €

▪ <u>Section d'Investissement</u> (réalisé 2018)	
Dépenses	16 194,18 €
Recettes	86 916,78 €
Report déficit 2017	- 42 396,05 €

Soit un excédent de 28 326,55 €

Les restes à réaliser 2018 s'élèvent à – 5 163 € en dépenses et à 9 855 € en recettes.

◆ Approbation du Compte de Gestion 2018

Sous la présidence de M. Gérard BANCHET, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, 20 pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le Compte de Gestion du receveur de Condrieu, conforme au Compte Administratif du Budget Eau Potable 2018.

◆ Affectation des résultats 2018

Il est proposé à l'assemblée d'affecter en totalité les résultats de l'année 2018 EAU POTABLE en section d'investissement du budget primitif 2019 :

- ☞ **Excédent de fonctionnement de 88 166,96 €** au compte 1068 (opération réelle)
- ☞ **Excédent d'investissement de 28 326,55 €** reporté au compte 001 (opération d'ordre ne donnant pas lieu à écriture comptable)

L'affectation proposée est approuvée à l'unanimité, 20 pour, 0 contre, 0 abstention.

◆ Approbation du Budget Primitif Eau Potable 2019

Le projet de Budget Primitif de l'année 2019 est présenté à l'assemblée par Madame Corinne LUTTENBACHER, DGS de la Commune ; il s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

Dépenses		Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011 Charges à caractère général	9 500,00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	100 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	7 500,00		
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 039,77		
023 Virement à la section d'investissement	75 000,00		
66 Charges financières	1 315,74		
042 Dotations aux amortissements	2 644,49		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	100 000,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	100 000,00
Dépenses		Recettes	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
		001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	28 326,55
		021 Virement de la section d'exploitation	75 000,00
020 Dépenses imprévues	18 004,72	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 644,49
16 Emprunts et dettes assimilées	4 425,28	041 Opérations patrimoniales	56 000,00
041 Opérations patrimoniales	56 000,00	10 Dotations, fonds divers et réserves	88 166,96
21 Immobilisations corporelles	292 400,00	13 Subventions d'investissement	9 855,00
23 Immobilisations en cours	25 163,00	16 Emprunts et dettes assimilées	80 000,00
		27 Autres immobilisations	56 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	395 993,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	395 993,00

Le Budget Primitif du Service Eau Potable, année 2019, est adopté à l'unanimité, 20 pour, 0 contre, 0 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

Informations calendrier

- | | |
|-------------------|---|
| - Samedi 6 avril | Opération Pilat Propre |
| - Samedi 27 avril | Repas du CCAS |
| - Samedi 25 mai | Inauguration des installations sportives du stade de Vernay |
| - Dimanche 26 mai | Elections Européennes |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Prochain CM : Lundi 29 Avril 2019 à 20h00

Le Maire,

Gérard BANCHET

La Secrétaire de séance,

Sandrine BRETIN